

## Contrat d'entreprise Etat – La Poste

# L'intérêt général doit être la priorité

Ce jeudi 23 novembre est présenté au ministère de l'économie avec Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat et le président de La Poste Philippe Wahl, le futur contrat qui doit lier l'Etat et La Poste pour les 5 années à venir. Censé définir les financements, les critères de qualité de service et la portée des missions de service public de La Poste, ce contrat perd année après année de sa substance au fil des reculs que connaît le service public postal.

C'est en effet avec l'assentiment des gouvernements et des associations d'élu-es que la direction de La Poste peut mener sa stratégie de désengagement, au détriment de l'emploi et de l'intérêt général pour produire des bénéfices confortables, 850 millions en 2016.

Pour SUD PTT, la présentation de ce contrat est l'occasion de rappeler nos principales revendications sur le sujet, en voici quelques unes :

- Le financement intégral des missions que La Poste remplit en lieu et place d'opérateurs économiques, éditeurs de presse et média, secteur bancaire. Des missions qui ont présenté un déficit approchant les **2 milliards d'€ sur la période 2013-2017**.
- Le remplacement de tous les départs du groupe La Poste par des emplois pérennes, l'arrêt de la sous-traitance, la prise en compte des nouvelles caractéristiques urbaines, notamment le passage de 28 à 34 millions de résidences principales sur la période du contrat précédent. Il y a peut être moins de courrier à distribuer mais plus de boîtes de particuliers à desservir. De même le secteur du colis en expansion use très largement de la sous-traitance, abus qui ont valu la mise en examen de La poste SA pour travail dissimulé en 2017.
- La fin des remplacements des bureaux de poste par des relais poste et autres agences qui proposent à peine 5% des prestations de l'opérateur public, les décisions afférentes à l'avenir des bureaux de poste doivent être soumises à l'approbation de ses usagers.
- Le maintien des opérations financières au guichet telles que mandat cash, accès à des devises, accueil et écoute des usager-es en difficulté, cela vaut aussi pour le back office. La réflexion sur l'accessibilité bancaire doit largement associer les associations d'usagers, les syndicats et les élu-es. La Banque Postale ne peut déterminer seule sa stratégie en terme de missions de service public.
- La fin de la sur-tarification des colis vers et depuis l'outremer, incroyable survivance du passé qui perdure en flagrante contradiction avec les principes d'égalité de traitement qui sous tendent notre constitution et même la directive européenne postale.
- Le maintien du J+1 sur 6 jours sur 7, base du service public postal qui doit être respecté. La proposition de livraison du dimanche mise sur la table par la direction de La Poste prend toute sa saveur quand on voit son incapacité à combler les tournées en semaine, à fortiori assurer la qualité de service du recommandé pourtant porté à J+2 !

Les nombreux reculs que connaissent les missions de La Poste, validés par les contrats successifs nous font dire que la loi postale doit être modifiée dans le sens d'une plus grande attention à la demande des usagers avec le souci de satisfaire en premier lieu à l'intérêt général. Il y a nécessité d'un large débat sur l'avenir du service public postal, dans toutes ses composantes, bancaire, de culture et de communication, d'envois de courrier ou de colis, de présence territoriale. L'avenir du premier service public de proximité ne peut être laissé aux mains de ses dirigeants, comme s'il s'agissait d'une simple multinationale.

Paris le 23 novembre 2017